

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 5 avril

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, N. Lapointe, Leclaire, White, Giroux, O'Connell et J.-B.A. Martin.

DELEGATIONS

—M. l'échevin L.-A. Lavallée se présente devant la Commission et soumet une lettre de M. F. Vanasse, ex-P.P., s'opposant vigoureusement au changement du nom de la rue Sainte-Elizabeth, dans le quartier Saint-Louis.

Résolu: De déposer cette lettre aux archives.

—M. l'échevin Lavallée demande avec instance qu'on n'efface pas les lignes homologuées de la rue Johnson,

Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: D'abroger la résolution adoptée à l'assemblée du 22 mars, recommandant l'effacement des lignes homologuées de la rue Johnson sur les lots portant les Nos 1203-278 et 1203-279 du cadastre.

—M. l'échevin Marin se présente devant la Commission et la prie de mettre en bon état la rue Forsythe, entre les rues Frontenac et Moreau, et de réparer convenablement la rue Montgomery.

Résolu: De renvoyer cette question à l'inspecteur de la Ville avec prière de préparer un rapport et un estimé sur ce qu'il en coûterait pour réparer lesdites rues d'une manière convenable.

—MM. Wm. Wainwright, Wm. McNab et R.-S. Logan se présentent devant la Commission au sujet de la nouvelle voie d'évitement qu'on se propose de construire sur la rue Communes et de la demande d'autorisation pour le prolongement de la voie d'évitement qui existe actuellement rue Saint-Patrice.

La question de la nouvelle voie d'évitement sur la rue Communes est d'abord prise en considération, et, après un long débat, M. l'échevin White

Propose: Que la proposition adoptée à l'assemblée du 16 février dernier soit abrogée et que, de plus, autorisation soit accordée à la Compagnie du Grand-Tronc de construire à travers la rue Communes une voie d'évitement conduisant à la propriété de M. Wm. Ramsay, située à l'angle Sud-ouest des rues McGill et Communes aux conditions ordinaires, et à la condition supplémentaire que ladite compagnie défraie le pavage de ladite rue Communes, en blocs de granit, d'un côté de la chaussée à l'autre côté, tout le long de ladite voie d'évitement.

Ladite proposition est rejetée sur le partage suivant des voix:

Pour: Lapointe et White—2.

Contre: Leclaire, Giroux, O'Connell et Martin—4.

Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est
Résolu: D'abroger la proposition adoptée à l'assemblée du 16 février dernier, et, de plus, d'autoriser la Compagnie du Grand-Tronc à construire à travers la rue Communes une voie d'évitement conduisant à la propriété de M. Wm. Ramsay, située à l'angle Sud-ouest des rues McGill et Communes aux conditions ordinaires, et à condition supplémentaire que ladite compagnie défraie le pavage de ladite rue Commune, en blocs de granit, d'un côté de la chaussée à l'autre côté, sur toute l'étendue de ladite voie d'évitement et à vingt-cinq pieds au-delà de chaque extrémité de ladite voie d'évitement.

—Les demandes d'établissement d'une voie d'évitement rue Saint-Patrice sont alors prises en considération.

Résolu: De renvoyer la question à la sous-commission des Chemins de fer; et, de plus, de prier les avocats de la Ville, d'étudier la résolution du Bureau des Commissaires de Chemins de fer accordant la permission à la Compagnie du Pacifique Canadien de construire une voie d'évitement rue Saint-Patrice, et de déclarer quel est l'effet de ladite permission.

—M. S.-C. Phillips se présente devant la Commission au sujet de la requête de la "Montreal Union Abattoir Co.", et de la Compagnie du Pacifique Canadien, à l'effet de faire effacer les lignes homologuées des rues Frontenac et Verchères, sur la propriété desdites compagnies.

La sous-commission des Chemins de fer déclare verbalement que, si les lignes sont effacées, les compagnies intéressées devront donner le terrain requis, sur une largeur suffisante à l'ouverture d'une rue, depuis la rue Frontenac jus-

ROAD COMMITTEE

Report of Meeting held the 5th of April

Present: Ald. Larivière, chairman, N. Lapointe, Leclaire, White, Giroux, O'Connell and J. B. A. Martin.

DELEGATIONS.

—Ald. L. A. Lavallée appeared before the Committee and submitted a letter from Mr. F. Vanasse, ex-M.P., deprecating any change in the name of St. Elizabeth street in St. Louis ward.

Resolved: That said letter be filed of record.

—Ald. Lavallée also urged that the homologated lines of Johnson street be not erased.

On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That the motion adopted at the meeting held on the 22nd March recommending the erasure of the homologated lines of Johnson street on lots cad. No. 1203-278 and 1203-279 be rescinded.

—Ald. Marin appeared before the Committee and requested that Forsythe street between Frontenac and Moreau sts, be placed in good order, and also that Montgomery street be properly repaired.

Resolved: That the matter be referred to the City Surveyor with instructions to prepare a report and an estimate of the cost of placing said streets in a good state of repair.

—Mr. Wm. Wainwright, Wm. McNab and R. S. Logan appeared before the Committee respecting the proposed new siding on Common street and the application to extend the present siding on St. Patrick street.

The question of the proposed new siding on Common street was first considered, and after a lengthy discussion, it was moved by Ald. White:

That the motion adopted at the meeting held on the 16th February last be repealed and furthermore that permission be granted to the Grand Trunk Ry. Co. to construct a siding across Common street and leading into the property of Mm. Wm. Ramsay situated on the south westerly corner of McGill and Common streets on the ordinary conditions; and in addition on condition that the company shall pay for the paving of said Common street with granite blocks from curb to curb, throughout the full length of the siding.

The motion was lost on the following division:

Yeas: Lapointe and White—2.

Nays: Leclaire, Giroux, O'Connell and Martin—4.

On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That the motion adopted at the meeting held on the 16th February last be repealed and furthermore that permission be granted to the Grand Trunk Ry Co., to construct a siding across Common street and leading into the property of Mr. Wm. Ramsay, situated on the south westerly corner of McGill and Common streets, on the ordinary conditions; and in addition on condition that the company shall pay for the paving of said Common street with granite blocks from curb to curb, throughout the full length of the siding and twenty-five feet beyond each extremity of said siding.

—The applications for the St. Patrick street siding were then taken up, and after deliberation, it was

Resolved: That the matter be referred to the sub-committee on Railways and furthermore that the City Attorneys be requested to examine the order of the Board of Railway Commissioners granting permission to the C.P.R. to construct a siding on St. Patrick street and to state what the effects of said order are.

—Mr. S. C. Phillips appeared before the Committee regarding the application of the Montreal Union Abattoir Co., and the Canadian Pacific Ry Co., to erase the homologated lines of Frontenac and Verchères streets, on the companies' property.

The sub-committee on Railways reported verbally that if the lines be erased, the interested companies should cede the land of requisite width to provide a street, from Fron-